

LE BILAN DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT PARENTAL

[BPA]

EN ORTHOPHONIE

Le BPA : de quoi s'agit-il ?

C'est un entretien de prévention.

■ Un temps d'échange entre vous, votre enfant et un orthophoniste.

30 à 45
min

Comment demander un BPA ?

Contactez un orthophoniste par téléphone ou par internet (Perfective, Docorga...)



Des **conseils** vous seront donnés, si besoin : **idées d'exercices** ou **activités à réaliser à la maison**.

Pour qui ? Enfants de 0 à 16 ans

Pour quoi ?

- ▶ Partager vos inquiétudes et être écouté
- ▶ Exprimer les difficultés de votre enfant
- ▶ Obtenir des réponses à vos questions
- ▶ Ne pas rester sans accompagnement

Objectif de l'orthophoniste



Cibler ce qui aidera le plus votre enfant **selon ses besoins et votre disponibilité**.

Et après le BPA ?

- ▶ Vous êtes rassuré et avez des **pistes** pour aider votre enfant.
- ▶ Si un bilan classique est nécessaire, vous serez inscrit sur la liste d'attente.
- ▶ Un 2^e BPA peut être fait 6 mois après.



Une note de synthèse est envoyée au médecin

- ✗ Pas de rééducation
- ✗ Pas de diagnostic
- ✗ Pas d'épreuves standardisées
- ✗ Pas de compte-rendu de bilan



Liste des choses à prévoir pour le jour du bilan



- ▶ carte vitale
- ▶ ordonnance
- ▶ carnet de santé
- ▶ carte de mutuelle à jour
- ▶ carte d'identité

Remboursement
60% sécurité sociale
40% mutuelle

Quelques ressources utiles

www.allo-ortho.fr

www.papoto.fr

@bambin_podcast